



## Commission des études

### Projet de mandat pour 2024-2025

L'analyse des projets de programmes est effectuée sur une base régulière et prioritaire par la Commission. Au cours de son mandat, la Commission procédera à l'examen des projets de programmes qui lui seront acheminés, dont les programmes suivants qui devraient franchir en cours d'année l'étape du rapport de conformité :

- Maîtrise professionnelle en pédagogie des sciences de la santé (FM) ;
- Doctorat en sciences de la santé buccodentaire (FMD) ;
- Doctorat en création artistique (FAAAD) ;
- Doctorat en génie agroalimentaire et des biosystèmes (FSAA) ;
- Maîtrise professionnelle de pratique clinique d'adjoints aux médecins (FM).

D'autres projets de programmes de grade sont dans un état d'avancement qui pourrait laisser présager un dépôt à la Commission des études en cours d'année.

En ce qui a trait aux programmes courts, le comité-conseil procédera à l'analyse des programmes qui lui seront soumis, dont les programmes suivants qui pourraient franchir l'étape du rapport de conformité au cours de l'exercice 2024-2025 :

- Diplôme d'études supérieures spécialisées en construction intégrée du bois (FFGG-FSG) ;
- Diplôme professionnel de 3<sup>e</sup> cycle en psychothérapie (FSS).

La Commission des études poursuivra le mandat particulier qui lui a été confié en 2023-2024 sur l'innovation en enseignement et qui comporte les thèmes suivants :

- La définition de l'innovation en enseignement et dans la formation universitaire ;
- Un bilan des transformations et des pratiques innovantes dans les programmes, les motifs qui en sont à l'origine et les résultats obtenus ou escomptés ;
- Les moyens de mettre en valeur et de faire connaître les pratiques innovantes en enseignement ;
- La protection des innovations et, de façon plus générale, des contenus pédagogiques originaux ;
- Les ressources et les moyens à mettre en œuvre afin de consolider une culture de l'innovation en enseignement à l'Université Laval.

Comme annoncé dans la présentation initiale de ce mandat, la Commission a fait appel aux travaux et aux personnes représentant différents groupes et centres de recherche actifs dans le développement pédagogique, les stratégies apprenantes et la persévérance et a bénéficié de la participation active de Didier Paquelin, titulaire de la Chaire de leadership en enseignement sur la pédagogie de l'enseignement supérieur. La Commission a accueilli de nombreuses présentations de récipiendaires de Prix en enseignement. Elle a été appuyée, entre autres, par le Service de soutien à l'enseignement représenté par Steve Vachon et Éric Martel et par Michel Jacques du Bureau planification et d'études institutionnelles. Sehl Mellouli, vice-recteur adjoint au VREAE, a également rencontré la Commission à deux reprises proposant un état des lieux sur les ressources en innovation et les principes directeurs en matière d'IA. Enfin, la commission souhaite tirer profit des travaux du Comité d'innovation en enseignement créé en

2023-2024. Outre un rapport d'étape qui sera disponible à l'automne 2024, le dépôt de l'avis issu du mandat particulier en cours est envisagé au printemps 2025.

La présidente, la secrétaire permanente et les membres de la Commission des études prendront part à la réalisation du plan stratégique institutionnel 2023-2028, notamment par la poursuite du projet d'aide à la rédaction par l'intelligence artificielle qui compte parmi les chantiers transformateurs de la catégorie des « services de proximité simplifiés et personnalisés ».

La présidente et la secrétaire permanente participeront à l'identification des risques institutionnels et opérationnels associés aux activités des commissions.

En collaboration avec la Commission de la recherche, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes et le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation, la présidente et la secrétaire permanente prendront part au suivi des dossiers relatifs aux instituts de l'Université Laval, en particulier au processus de mise à jour de la politique institutionnelle.

La Commission pourra être sollicitée pour donner son avis sur différentes politiques et divers règlements relatifs aux études.

Enfin, compte tenu de la complexité et de l'évolution de la coordination de l'enseignement universitaire dans son ensemble et de la diminution de la fréquence de création de nouveaux programmes observée depuis les dernières années, il apparaît pertinent de réfléchir au rôle et au mandat de la Commission des études.